

***Cher ami, amateur ou éleveur d'oiseaux européens,
d'exotiques apparentés et de leurs croisements,***

***Le Comité de «Eurobird and Co » a le grand plaisir de
t'inviter à son exposition annuelle qui se déroulera, comme
l'an dernier, dans les locaux du château de Vaux-Borset,
les samedi 12/12 et dimanche 13/12/2009. Un plan est
annexé pour trouver notre salle.***

***Nous espérons t'y rencontrer en tant qu'exposant ou
visiteur pour faire de cet évènement un succès encore plus
important qu'en 2008 (800 oiseaux exposés) et que nous
devons tous souhaiter pour la reconnaissance de notre
hobby et en particulier pour la promotion de l'élevage des
oiseaux européens.***

***Une occasion rêvée de tester tes oiseaux avant les
nationaux et le mondial et de rencontrer des éleveurs
d'autres régions !***

***Nous organisons également une bourse d'échange ou de
vente permanente durant toute la durée de l'exposition
Pour te permettre vente et achat, tu trouveras les
renseignements utiles dans ce document.***

Nous te souhaitons, par avance, bonne chance.

Au plaisir de te rencontrer.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Art. 1 : Le droit d'inscription est fixé à 1,5 € par oiseau ou **par stam!**, le palmarès est obligatoire (3€).

Une nouveauté : Une remise de 10% sera accordée sur les droits d'inscription aux membres Eurobird en ordre de cotisation. Cette année, pas d'inscription gratuite, mais aucun pourcentage sur la vente des oiseaux exposés ne sera réclamé.

Art.2 : Les cages doivent être en parfait état de propreté et conformes au règlement de la fédération à laquelle appartient le membre. Elles seront pourvues d'un petit abreuvoir transparent à culot à bec blanc. De pareils abreuvoirs seront en vente lors de l'enlogement. Les grillages argentés et les mangeoires vertes pendues au grillage sont autorisés.

Art. 3 : Les oiseaux doivent parvenir dans les locaux de l'exposition entre 15 et 22 heures sauf dérogation accordée par le Comité.

Art. 4 : Tout oiseau exposé devra satisfaire à la législation adéquate sous peine d'être refusé à l'enlogement.

Art. 5 : Les oiseaux enlogés devront disposer de nourriture et de boisson pour 24 heures. Ils seront ensuite pris en charge par EUROBIRD. Toutefois, l'exposant qui présente des oiseaux exigeant une nourriture spéciale, pourra, s'il le désire, soigner lui-même ses oiseaux mais en présence d'un membre du Comité.

Art. 6 : Tout oiseau malade sera retiré de l'exposition et son propriétaire en sera averti dès que possible (inscrivez votre numéro de téléphone sur le bulletin d'enlogement).

Art. 7 : Le délogement ne pourra se faire que le dimanche à partir de 18h00 sauf dérogation accordée par le Comité.

Art. 8 : **Une classe de vente ou d'échange est prévue (voir règlement en annexe) pendant toute la durée de l'exposition pour les européens, hybrides et apparentés. La vente est réservée aux exposants ou membres de «Eurobird».** Elle est soumise aux mesures de l'AFSCA et à la législation de la région Wallonne. L'exposant qui désire mettre en vente ou échanger un oiseau exposé doit absolument le signaler à un membre du Comité (pour éviter toute erreur, on placera une étiquette du club sur la cage et un paraphe sur la feuille d'enlogement). L'oiseau pourra être enlevé le dimanche entre 14h et 15h30 en présence d'un membre du Comité. (sauf dérogation)

Art. 9 : Les oiseaux jouant en stam (4 oiseaux bagués 2009 de même sexe et de même race) ne concourent pas en individuel.

Art. 10 : Dans chaque championnat, les juges désignés attribueront une médaille d'or, une en argent et une en bronze. Pour obtenir une médaille d'or, un minimum de 91 points est requis, pour l'argent et le bronze, on réclame un minimum de 90 points. Pour un « stam », on attribuera l'or à partir de 364 points, l'argent à partir de 362 et le bronze à partir de 360 points.

Art. 11: Un classement général sera établi en fonction du nombre de médailles d'or obtenues. Les nombres de médailles d'argent et de bronze (puis les points obtenus) permettront de classer les ex-aequo.

Art. 12 : **Il n'y pas de table de lots.** Cependant, tous les exposants recevront un souvenir **EUROBIRD**. Chaque exposant recevra un bon correspondant à la valeur de 1,5 kg de graines pour une médaille d'or, 1 kg pour une médaille d'argent, ½ kg pour une bronze sous forme de bon à valoir chez un de nos sponsors dans les 3 mois et en plus 1Kg de CédÉ. De nombreux prix spéciaux seront attribués. Une tombola gratuite sera tirée au sort entre les exposants. Les trois premiers du classement général P.E. (médailles en classe A et B) recevront un trophée. L'amateur qui obtiendra 3 fois la première place à ce classement se verra attribué le challenge « **LOUIS PAQUOT** » sous forme d'une **œuvre du Val Saint Lambert**.

Art. 13 : Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage subis par les exposants, oiseaux, cages et visiteurs. L'assurance générale de l'AOB sera engagée.

Art. 14 : Les décisions du jury (AOB, ANBVV) seront sans appel.

Art. 15 : Un classement ABD par médailles sera établi par catégories (indigènes, indigènes mutants, exotiques, exotiques mutants et hybrides). Le premier de chaque classement sera

récompensé. Le premier du classement général C recevra également un souvenir. Attention, un même amateur ne pourra être récompensé qu'une seule fois dans l'ordre indiqué plus haut.

CHAMPIONNATS				
INDIGENES				
	A	B	C	D
Tarin ♂	1	50	86	109
Tarin ♀	2			110
Cini ♂	3	51		111
Cini ♀	4			112
Venturon montagnard	5			113
Sizerin cabaret	6	52	87	114
Sizerin blanchâtre	7	53		115
Sizerin:les autres	8	54		116
Linotte mélodieuse ♂	9	55	88	117
Linotte mélodieuse ♀	10			118
Linotte à bec jaune	11	56		119
Moineau domestique	12	57	89	120
Moineau friquet	13	58		121
Moineau soulcie	14	59		122
Bouvreuil pivoine ♂	15	60	90	123
Bouvreuil pivoine ♀	16			124
Bouvreuil autre ♂	17	61		125
Bouvreuil autre ♀	18			126
Chardonneret (Bague C)	19	62		91
Chardonneret (Bague D)	20	63		128
Pinson des arbres ♂	21	64	92	129
Pinson des arbres ♀	22			130
Pinson du nord ♂	23	65		131
Pinson du nord ♀	24			132
Roselin européen ♂	25	66	93	133
Roselin européen ♀	26		134	
Verdier ♂	27	67	94	135
Verdier ♀	28			136
Bruant jaune	29	68	95	137
Bruant des roseaux	30	69		138
Bruant proyer	31	70		139
Bruant: autres	32	71		140
Bec croisé des sapins	33	72	96	141
Bec croisé bi fascié	34	73		142
Autre bec croisé	35			143
Dur bec.	36	74	97	144
Gros bec	37	75	98	145
Jaseur boréal	38	76	99	146
Etourneau	39	77	100	147
Merle	40	78	101	148
Grive musicienne	41	79	102	149
Autre grive	42			150
Corvidés	43	80	103	151
Mésange à moustaches	44	81	104	152
Autres insectivores non repris	45			153
Les autres non cités	46	82	105	154
Caille des blés	47	83	106	155
Perdrix européennes	48	84	107	156
Tourterelle européenne	49	85	108	157

INDIGENES MUTATIONS

	A	B	C	D
Tarin isabelle (non dilué) ♂	158	245	257	267
Tarin isabelle (non dilué) ♀	159			268
Tarin agate (non dilué) ♂	160	246	257	269
Tarin agate (non dilué) ♀	161			270
Tarin brun (non dilué) ♂	162	246	257	271
Tarin brun (non dilué) ♀	163			272
Tarin dilué 1x tous les ♂	164	246	257	273
Tarin dilué 1x toutes les ♀	165			274
Tarin dilué 2x tous les ♂	166	247	257	275
Tarin dilué 2x tous les ♀	167			276
Tarin ivoire ♂	168	247	257	277
Tarin ivoire ♀	169			278
Tarin agate ivoire ♂	170	247	257	279
Tarin agate ivoire ♀	171			280
Tarin agate ivoire dilué ♂	172	247	257	281
Tarin agate ivoire dilué ♀	173			282
Tarin autres mutations ♂	174	247	257	283
Tarin autres mutations ♀	175			284
Sizerin brun	176	248	258	285
Sizerin isabelle	177			286
Sizerin agate	178	248	258	287
Sizerin facteur foncé	179			288
Sizerin brun facteur foncé	180	248	258	289
Sizerin phaeo	181			290
Sizerin autres mutations	182	248	258	291
Chardonneret brun	183	249	259	292
Chardonneret agate	184			293
Chardonneret isabelle	185	249	259	294
Chardonneret pastel	186			295
Chardonneret brun pastel ou agate pastel	187	249	259	296
Chardonneret autre combinaison avec pastel sans tête blanche	188			297
Chardonneret satiné	189	249	259	298
Chardonneret tête blanche	190			299
Chardonneret brun ou agate tête blanche	191	249	259	300
Chardonneret autre combinaison avec tête blanche	192			301
Chardonneret pastel tête blanche	193	249	259	302
Chardonneret autres mutations	194			303
Bouvreuil brun ♂	195	250	260	304
Bouvreuil brun ♀	196			305
Bouvreuil pastel ♂	197	250	260	306
Bouvreuil pastel ♀	198			307
Bouvreuil brun pastel ♂	199	250	260	308
Bouvreuil brun pastel ♀	200			309
Bouvreuil jaune ♂	201	250	260	310
Bouvreuil jaune ♀	202			311
Bouvreuil autre mutation ♂	203	250	260	312
Bouvreuil autre mutation ♀	204			313
Verdier brun ♂	205	251	261	314
Verdier brun ♀	206			315
Verdier agate ♂	207	251	261	316
Verdier agate ♀	208			317
Verdier isabelle ♂	209	251	261	318
Verdier isabelle ♀	210			319
Verdier lutino ♂	211	251	261	320
Verdier lutino ♀	212			321
Verdier satiné ♂	213	251	261	322
Verdier satiné ♀	214			323
Verdier pastel ♂	215	251	261	324
Verdier pastel ♀	216			325
Verdier agate pastel ♂	217	251	261	326
Verdier agate pastel ♀	218			327
Verdier isabelle pastel ♂	219	251	261	328
Verdier isabelle pastel ♀	220			329
Autre verdier mutation ♂	221	251	261	330
Autre verdier mutation ♀	222			331

Moineau domestique brun et isabelle	223	252	262	332		
Moineau domestique autres mutations	224			333		
Moineau friquet brun et isabelle	225			334		
Moineau friquet autres mutations	226			335		
Pinson des arbres brun ♂	227	253	263	336		
Pinson des arbres brun ♀	228			337		
Pinson des arbres agate ♂	229			338		
Pinson des arbres agate ♀	230			339		
Pinson des arbres opale ♂	231			340		
Pinson des arbres opale ♀	232			341		
Pinson des arbres autres mutations ♂	233			342		
Pinson des arbres autres mutations ♀	234			343		
Grive musicienne brune	235			254	264	344
Grive musicienne autres mutations	236	345				
Merle satiné	237	346				
Merle pastel	238	347				
Etourneau brun, agate	239	348				
Etourneau phaeo	240	349				
Etourneau, merle autres mutations	241	350				
Pie mutation	242	351				
Autres en mutation non prévus	243	255	265			352
Mutation non reconnue et non prévue ci dessus	244	256	266			353

EXOTIQUES

	A	B	C	D
Chanteur d'Afrique, alario	354	414	445	474
Mozambique (tous)	355			475
Autres du genre serinus sauf canari	356			476
Verdier de Chine	357	415	446	477
Verdier tête noire	358			478
Autre verdier exotique	359			479
Tarin rouge du Venezuela	360	416	447	480
Tarin noir, tarin tête noire (tous)	361			481
Tarin des pins	362			482
Tarin barbu	363			483
Chardonneret tête grise, de Turkestan	364			484
Autre tarin ou chardonneret exotique (carduelis)	365	485		
Carpodaque	366	417	448	486
Bouvreuil exotique (genre Pyrrhula)	367	418	449	487
Urague de Sibérie	368	419	450	488
Bouvreuil de Lichtenstein	369	420	451	489
Bouvreuil githagine et autre du genre Rhodopechys	370	490		
Roselin de Pallas	371	421		491
Autre roselin (genre Carpodacus) et leucosticte	372			492
Moineau du Cap	373	422	452	493
Moineau rutilant	374			494
Moineau exotique (genre passer et montifringilla)	375			495
Moineau exotique (genre petronia)	376			496

Gros bec du Japon	377	423	453	497
Gros-bec de Chine	378			498
Autre gros-bec	379			499
Cardinal nord-américain	380	424	454	500
Autre cardinal	381	425		501
Pinson exotique	382	426	455	502
Bruant exotique américain	383			503
Bruant exotique africain et asiatique	384			504
Papes américains (lazulli, louisianne, versicolore, leclancher)	385			427
Chanteur de Cuba	386	428	457	506
Bouvreuil de Cuba, des Antilles	387	429	458	507
Rosignol exotique	388	430	459	508
Jaseur exotique	389	431	460	509
Etourneau exotique	390	432	461	510
Grive et merle exotique	391			511
Autres apparentés	392	433	462	512

EXOTIQUES Mutations

	A	B	C	D
Mozambique mutation (tous)	393	434	463	513
Autres du genre serinus mutation sauf canari	394			514
Verdier de Chine brun	395	435	464	515
Verdier de Chine agate	396			516
Autre mutation du Verdier de Chine	397			517
Verdier d'Himalaya mutation	398			518
Autre verdier exotique en mutation	399			519
Tarin rouge du Venezuela brun mâle	400			436
Tarin rouge du Venezuela brun femelle	401	521		
Tarin rouge du Venezuela autres mutations mâle	402	522		
Tarin rouge du Venezuela autres mutations femelle	403	523		
Autre tarin ou chardonneret exotique en mutation	404	524		
Carpodaque brun	405	437	466	
Carpodaque autres mutations	406			526
Bouvreuil, roselin exotique (Pyrrhula, Rhodopechys, Carpodacus) mutation	407	438	467	527
Moineau exotique (paser, petronia, montifringilla) mutation	408	439	468	528
Gros bec exotique mutation	409	440	469	529
Cardinal, pinson, bruant, papes mutation	410	441	470	530
Rosignol exotique mutation	411	442	471	531
Etourneau, grive et merle exotique mutation	412	443	472	532
Autre non prévu	413	444	473	533

HYBRIDES

	A	B	C	D
Canari x cini, tarin, sizerin ou inverse	534	549	555	560
Canari x chardonneret ou inverse	535			561
Canari x linotte mélodieuse ou linotte à bec jaune ou inverse	536			562
Canari x autre européen ou inverse	537			563
Canari x mozambique, chanteur d'Afrique ou inverse	538	550		564
Canari x tarin exotique ou inverse	539			565
Canari x autre exotique repris en apparentés ou inverse	540			566
Verdier, bec croisé x Européen ou inverse (couleur classique)	541	551	556	567
Verdier, bec croisé x Européen ou inverse (mutation)	542			568
Autre européen x autre européen (couleur classique)	543			569
Autre européen x autre européen (mutation)	544			570
Européen x tarin exotique ou inverse	545	552	557	571
Européen x autre exotique ou inverse	546			572
Exotique repris en apparentés x exotique repris en apparentés	547			553

EUROBIRD and Co

BULLETIN D'INSCRIPTION

Exposition des 12 et 13 décembre 2009.

Château de Vaux- Borset,

Ce bulletin d'inscription doit parvenir pour le mardi 8 décembre, au plus tard, chez
MARCHAL Charles , 40, rue du MOHERY, 4280 AVIN (Hannut).

En récompense pour mes championnats, je désire recevoir: (cocher une case)

- des graines exotiques
- des graines indigènes

NOM et Prénom : **Tél:**

Adresse: **Code postal:** **Localité:**

Société représentée: **N° STAM:**

	Dénomination exacte de l'oiseau	A	B	C	D	Prix de vente éventuel	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							

27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							

Nombre d'oiseaux enlogés:x.....1,5 € = €

Nombre de stam:.....x.....1,5 € =..... €

Palmarès:..... = 3 €

TOTAL =.....€

Réduction membres Eurobird (10%)..... =.....€

Total =.....€

Signature :



BOURSE D'ECHANGE ET DE CESSION PERMANENTE

Vendeurs uniquement membres de Eurobird ou exposants

Oiseaux : européens, cousins apparentés et leurs hybrides

Vente assurée par le comité

- 1) La bourse est uniquement réservée aux amateurs exposants. Toutefois, les membres d'EUROBIRD and Co en ordre de cotisation et non exposants peuvent y participer.
- 2) Le prix de l'enlogement est fixé à 1€ par cage. Un pourcentage de 10% sera prélevé sur la somme totale des oiseaux vendus au profit de EUROBIRD.
- 3) Un maximum de 2 oiseaux par cage est autorisé. La cage sera propre et pourvue de nourriture et eau pour une durée de 24 heures. Au-delà, l'organisation se chargera des soins à donner aux oiseaux.
- 4) Nous demandons aux amateurs de privilégier 2 oiseaux de même type, de même sexe ou de former des couples afin de faciliter la tâche des responsables de la vente.
- 5) Des étiquettes seront disponibles de l'enlogement. L'organisation n'acceptera que ce type d'étiquettes. Les oiseaux présentés seront en règle par rapport à la législation adéquate.
- 6) **Important :** Tout oiseau enlogé ne sera rendu à son propriétaire que lors du délogement prévu, si une demande de délogement prématuré est introduite, elle sera étudiée par le Comité qui se réserve le droit de réclamer les 10% prévus comme si l'oiseau avait été vendu.
- 7) Une volière fermée sera installée pour éviter au maximum tout envol lors de la manipulation des oiseaux vendus.
- 8) La bourse est soumise à la réglementation Wallonne et de l'AFSCA.
- 9) L'organisation assurera une surveillance attentive sur la bourse d'échange et de cession, mais décline toute responsabilité quant au vol, envol, décès des sujets exposés.
- 10) Une feuille d'enlogement des oiseaux pour la bourse est jointe à ce dossier, merci de la remplir avec attention et soin.
- 11) L'acheteur étranger devra s'acquitter des frais liés à la rédaction du certificat vétérinaire nécessaire au transport hors frontières.
- 12) La participation à la bourse induit automatiquement l'acceptation de son règlement.
- 13) Tout cas non prévu dans ce règlement sera soumis à la réflexion et la décision du Comité de EUROBIRD



**CLUB SPECIALISE EN OISEAUX EUROPEENS
ET COUSINS APPARENTES**

**Feuille d'enlogement
BOURSE D'ECHANGE ET DE CESSION**

N° de cage Réservé au Comité	Dénomination exacte des oiseaux	Prix désiré	Vendu Réservé au Comité
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	
	Mâle : Femelle:..... Couple :	

.....cages x 1 € = (.....oiseaux)

TOTAL :

- 10% :

Signatures : (exposant)

(vendeur)

Rendu :

Dates à retenir:

Renvoi des bulletins: pour le mardi 8/12/2009

au plus tard chez Marchal Charles, rue du Mohéry, 40, 4280 Hannut.
(019699145)

Enlogement: le mercredi 9/12/2009 à partir de 15h00

Jugement: le jeudi 10/12

Pour les exposants : accès à la salle à partir de 19h00. La salle d'expo sera fermée à 21h30

Vernissage: le vendredi 11/12 à 19h30. La salle d'expo sera fermée à 22h00

Ouverture au public: le samedi 12/12 de 10 à 21h

le dimanche 13/12 de 9 à 18 h00

Remise des prix: le dimanche 13/12 à 16h00

Délogement: le dimanche 13/12 à partir de 18h 00

Plan d'accès :

Le château est situé 17, rue Docteur Neuville à 4530 Vaux-Borset. L'accès sera fléché.

Par l'autoroute Namur –Liège (E42) Sortie 6b en direction de Waremme, prendre la N65 vers Waremme et après 2 km au carrefour du village de Chapon-Seraing prendre à gauche, tout droit le château est à 2 km.

En venant de Waremme, via la N69, à l'endroit Quatre-Bras, prendre à gauche (N65) en direction de Faimés et Villers-le-Bouillet, au carrefour de Chapon-Seraing, prendre à droite, le château est à 2km.

